

# Discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI prononcé à l'ouverture de la première session de la 5ème année législative de l'actuelle législature 2001

11/10/2001

(Vendredi 12 octobre 2001)

Louange à Dieu seul,  
Que la prière et la paix soient sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons  
Mesdames et messieurs les honorables membres du Parlement,  
C'est un sentiment où se conjuguent une profonde fierté, des interrogations persistantes et une ferme détermination, que nous éprouvons aujourd'hui en ouvrant la cinquième année législative, qui coïncide avec la fin du mandat de la Chambre des Représentants devant intervenir à cette même période l'année prochaine.

Quant à la fierté, elle tient au fait que cette législature a constitué une étape importante dans la consolidation de l'édifice démocratique. En effet, nous devons à notre vénéré père, Sa Majesté le Roi Hassan II - que Dieu ait son âme- d'avoir réalisé l'unanimité nationale autour de la Constitution et d'avoir conçu et conduit le processus d'alternance consensuelle dans l'exercice des responsabilités gouvernementales. Pour notre part, et depuis notre accession au Trône, nous nous sommes attaché à conforter ce consensus et ce processus, avec la contribution agissante de toutes les forces vives de la nation, majorité et opposition confondues.

S'agissant des interrogations persistantes, elles portent sur la question de savoir dans quelle mesure vous avez assumé, comme il se doit, les responsabilités qui vous incombent. Nous nous interrogeons en vertu de la très haute mission dont nous sommes investi, et aussi en notre qualité de représentant suprême de la nation, garant du bon fonctionnement de ses institutions et qui a le souci de voir si vous vous êtes parfaitement acquittés, individuellement et en tant que groupes parlementaires, des responsabilités dont vous avez la charge. Nous appelons donc à tirer les enseignements des carences qui ont émaillé cette législature. Ce faisant, notre propos n'est pas de déprécier la place centrale qu'occupe le Parlement dans notre système monarchique constitutionnel, mais plutôt d'immuniser nos institutions démocratiques de toute insuffisance ou dysfonctionnement.

Pour parvenir à cet objectif ultime, nous avons la ferme volonté d'œuvrer pour que la sincérité des élections constitue la principale voie d'accès à une institution législative crédible. A cet égard, nous tenons à ce que les pouvoirs publics et les partis politiques assument pleinement leurs responsabilités, pour assurer à la régularité du scrutin les garanties légales, judiciaires et administratives nécessaires, et pour moraliser le processus électoral.

Partant de ce qui précède, et pour conforter le degré élevé de maturité atteint par l'édifice démocratique national et grâce auquel les élections, nonobstant leur importance politique, constituent désormais un moment ordinaire, régulier et périodique, dans la vie de la nation, et afin d'assurer une plus grande visibilité aux acteurs politiques -de la majorité, comme de l'opposition-, en leur garantissant l'égalité des chances, par une connaissance anticipée du calendrier électoral, nous annonçons aujourd'hui que les élections législatives auront lieu en septembre prochain, si Dieu le veut.

Compte tenu du rôle fondamental du projet de code électoral, pour concrétiser notre volonté inébranlable de voir organisées des élections honnêtes et régulières qui expriment les

tendances de l'opinion publique en toute liberté et en toute sincérité, nous exhortons tous les acteurs politiques, à s'astreindre aux vertus du consensus national, en faisant prévaloir l'intérêt général et le dialogue constructif, en vue de renforcer les garanties légales d'un scrutin crédible. Par ailleurs, la mise en œuvre continue de notre nouveau concept de l'autorité, ainsi que la réforme de la justice, ont conduit les acteurs politiques, dans toute la diversité de leurs sensibilités, à entrevoir, avec confiance et sérénité, la perspective de voir les appareils administratifs et judiciaires, veiller à la régularité des échéances électorales à venir.

Cependant, quelles que soient l'importance des mesures prises et la vigilance des organes de l'État, la garantie d'un scrutin sincère n'en reste pas moins tributaire de l'efficacité des partis politiques. Ceux-ci constituent, en effet, la pierre angulaire de toute opération électorale.

Nous attendons qu'ils se mobilisent pour une participation massive et consciente, et aussi pour veiller au bon profil du candidat et à une compétition honnête et loyale.

L'esprit patriotique nous dicte d'œuvrer pour qu'il y ait un seul gagnant, à savoir la démocratie marocaine, où toutes les sensibilités politiques nationales puissent trouver leur place véritable, dans un paysage politique sain.

Aussi, et pour renforcer le rôle des partis politiques dans ce domaine, vous invitons-nous à accorder un intérêt particulier au nouveau projet de loi régissant les partis. Notre vœu, en effet, est qu'il permette à toutes les élites nationales de s'impliquer dans l'action politique au sens noble du terme, et d'emprunter, à cet effet, le moyen d'expression idéal, que représentent les partis politiques.

Convaincu que la démocratie risque de rester purement formelle tant qu'elle ne s'appuie pas sur le développement économique et social, nous avons accordé tout l'intérêt qui se doit à l'incitation des investissements, d'autant que chaque pas en avant, enregistré dans ce domaine, est de nature à raffermir notre démocratie, à rendre l'espoir aux défavorisés, surtout les jeunes, et à renforcer leur confiance dans le présent et l'avenir de leur nation.

Toutefois, quelle que soit sa pertinence, une politique de développement incitative de l'investissement reste tributaire de l'efficacité des appareils administratifs et judiciaires et de leur aptitude à en assurer la mise en œuvre et la promotion.

Conscient aussi que l'efficacité des services administratifs est subordonnée à l'action de l'élément humain qualifié et apte à réformer l'administration de l'intérieur et à veiller à ce que son fonctionnement obéisse aux règles de bonne gestion, au service du citoyen et du développement, nous sommes déterminé à poursuivre la mise à niveau des ressources humaines, dans tous les rouages de l'administration et du secteur public en général et à les doter de nouvelles compétences, à l'instar de ce que nous avons fait, lors de la nomination d'un groupe de walis et de responsables d'entreprises et d'établissements public, et ce, afin de faire de l'administration et du secteur public, le premier opérateur économique en matière de promotion des investissements, parfaitement intégré dans la dynamique du développement global.

Nous entendons, en outre, et avec la même détermination, poursuivre la réforme de la justice. En effet, l'appareil judiciaire se doit de développer ses ressources humaines et d'optimiser ses structures et ses procédures, de sorte qu'il puisse répondre aux exigences de justice et aux impératifs de développement, en consolidant la primauté de la loi et la transparence, l'intégrité, l'équité et la célérité au niveau du prononcé et de l'exécution des jugements, favorisant, de la sorte, un climat de confiance propice à l'investissement.

Nous avons, par ailleurs, tenu à mettre au point une politique novatrice destinée à lever tous les obstacles, procédures et organismes qui entravent l'investissement, et à trouver les moyens à mettre en œuvre pour en assurer la promotion, notamment à travers des décisions importantes qui constitueront un véritable tournant sur la voie de la gestion déconcentrée des projets d'investissement et ce, par la création de centres régionaux de l'investissement. Nous

en fixerons les contours et les mécanismes dans une importante lettre Royale, scellée du sceau chérifien, que nous adresserons, sous peu, à notre Premier ministre.

Mesdames et Messieurs,

Cette session parlementaire se tient dans une conjoncture internationale délicate. Partant de son attachement immuable à la légalité internationale et de son engagement constant à combattre le terrorisme sous toutes ses formes et eu égard à son appartenance à la nation arabe et islamique, dont il défend et soutient les justes causes, et en premier lieu, celle du peuple palestinien frère, le Maroc, tout en exprimant, sa solidarité absolue avec la position internationale traduisant l'unanimité qui s'est constituée pour combattre le terrorisme et tarir ses sources par tous les moyens légitimes, tient à affirmer que l'éradication du terrorisme et son extirpation à la racine, devraient s'inscrire dans une démarche globale visant à consolider la paix encore davantage et à réaliser plus de justice et d'équité, dans l'ordre mondial, de sorte à mettre un terme aux affres de la pauvreté, de l'injustice, de l'oppression et l'exclusion, et des foyers de tension, dans toutes les régions du monde, et au premier chef, la région du Moyen-Orient, où le peuple palestinien sans défense subit toutes sortes de carnages, de persécutions dans le combat légitime qu'il mène pour établir son Etat indépendant avec, pour capitale, Al Qods Ach-Charif.

Cette conjoncture internationale si délicate, qui reste ouverte à toutes les hypothèses, nous impose à tous de faire preuve d'une cohésion nationale accrue, de resserrer nos rangs, de faire prévaloir les intérêts supérieurs de la nation, et de les placer au-dessus de toutes revendications catégorielles ou calculs étriqués, quelles qu'en soient les justifications. Nous devons rester attachés aux valeurs de sagesse, de pondération et de modération, qui ont permis au Maroc - grâces en soient rendues à Dieu - de transcender toutes les difficultés, et d'y puiser les meilleurs ressorts pour multiplier ses efforts afin de défendre son intégrité territoriale, et de poursuivre résolument sa marche vers le développement. C'est ainsi qu'il a pu mobiliser pour cela, toutes ses ressources et son énergie, faisant preuve de détermination, d'optimisme et de constance, agissant dans la sérénité et la cohésion, et renforçant, de la sorte, le rôle efficient qui est le sien, dans l'environnement régional et international.

La bataille principale que le Maroc doit mener n'oppose pas une société civile à une société politique, ni des individus à des partis. Quels que soient les résultats du scrutin pour les membres de la Chambre des Représentants, ceux qui seront réélus, sont appelés à enrichir de leur expérience, l'action parlementaire, pour optimiser le rendement de l'institution législative. Quant à ceux qui n'auront pas eu la chance d'emporter les suffrages pour un nouveau mandat parlementaire, nous les exhortons à mettre à profit l'expérience qu'ils ont acquise dans la gestion de la chose publique, pour continuer à être au service de leur pays", le Parlement n'étant, après tout, qu'un domaine parmi tant d'autres où ils peuvent servir encore.

Le devoir de citoyenneté exige de nous de renoncer aux égoïsmes et de nous insérer dans une conscience collective nationale unique, pour bâtir un Maroc fort et démocratique, avançant avec confiance sur la voie du progrès.

"En cela l'émulation est ouverte et que les concurrents s'y engagent".

Véridique est la Parole de Dieu

Wassalamou Alaïkoum".